

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, M. ROBIN, Mme MYSONA, Mme ROLLAND, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. VAN LEYNSEELE donne procuration à Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, M. QUINTIN donne procuration à Mme FABRY, Mme FERRAI donne procuration à Mme PENA, M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à Mme PENA, M. THEOL donne procuration à M. RIO, M. FONTVIEILLE donne procuration à M. ROBIN, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à Mme FABRY.

ABSENT : M. BOISSEAU

Mme BIANCO-CHAINE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Soutien de la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Métropolitaine »

La Commune de Saint-Jean-de-Védas, 11 000 habitants, fait partie des communes constituant Montpellier Méditerranée Métropole (3M). Ce territoire est situé au sein du bassin méditerranéen, considéré comme l'un des « 35 hotspots mondiaux de biodiversité », et abrite ainsi une biodiversité particulièrement riche. Territoires attractifs, les communes de la métropole montpelliéraine connaissent un dynamisme démographique soutenu depuis les dernières décennies. Ce contexte a particulièrement modifié l'aménagement du territoire et a engendré, malgré les efforts menés par les collectivités, des pressions importantes sur le patrimoine naturel. Face à l'érosion de la biodiversité, tant à l'échelle nationale que locale, la réglementation a renforcé la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Montpellier approuvé le 18 novembre 2019, tient compte de cet enjeu notam

- l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB) et la définition de prescriptions réglementaires visant à garantir la fonctionnalité écologique de ces espaces ;
- l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), dont l'étape « Eviter » constitue une étape fondatrice du SCoT ;
- la définition d'une stratégie d'anticipation des mesures compensatoires, etc.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) climat, en cours d'élaboration, poursuit cette démarche ambitieuse au travers des objectifs opérationnels dont :

- la préservation de l'urbanisation pour les sites à enjeux ;
- l'inscription de la TVB au sein d'un zonage indicé ;
- le maintien d'une part significative d'espaces perméables (objectif 50%) dans les zones urbaines, etc.

En parallèle, la Commune de Saint-Jean-de-Védas a engagé diverses actions en faveur de l'environnement :

- L'ensemble des 6 cours d'écoles municipales sera désimperméabilisé et massivement végétalisé. Ces travaux seront réalisés de 2022 à 2024. L'enjeu de cette action est multiple : Désengorger les réseaux d'eaux pluviales par l'infiltration naturelle, favoriser la biodiversité au cœur des quartiers par une végétalisation massive, réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- La préemption de parcelles en zones agricoles ou naturelles permet maîtriser du foncier pour des actions de réintroduction de l'agriculture ou du pastoralisme sur la commune
- La Maison de la Nature, projet en cours de création, permettra de sensibiliser le grand public et les scolaires sur le bienfait des actions engagées en faveur de la biodiversité et de l'environnement. Le parc du Terral, réservoir de biodiversité de la commune, sera ainsi valorisé et enrichi.
- Enfin, la commune a passé une convention avec le conservatoire d'Espaces Naturels pour être accompagnées dans ces actions diverses.

Par ailleurs, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a relancé, début 2022, un appel à projets destiné aux communes et intercommunalités souhaitant développer un « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC). Cette démarche offre la possibilité aux collectivités d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel et ses enjeux, à travers la mobilisation des acteurs du territoire, afin de faciliter leur prise en compte dans les politiques locales.

La construction de cet atlas de la biodiversité comporte 4 principaux volets :

1 – élaboration de l'état de l'art des connaissances disponibles sur la biodiversité en vue de déterminer les espèces et les milieux à inventorier ainsi qu'un plan de prospection adapté ;

2 – lancement et animation itérative de la démarche notamment de sciences participatives destinés aux citoyens, scolaires métropolitains et communaux ;

3 – réalisation de l'ABM, permettant d'affiner la connaissance de la biodiversité et des enjeux du territoire ;

4 – définition d'un programme d'action post-ABM.

A la fois outil d'information et d'aide à la décision, cette démarche s'inscrit pleinement dans les politiques et projets portés par la Métropole et ses Communes membres. Les objectifs de la réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle métropolitaine ont été définis conjointement, par 3M et ses communes membres, lors d'un atelier partenarial de travail. Il s'agit plus précisément :

- d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel, à travers des programmes de sciences participatives, afin de disposer d'une connaissance complète, homogène et partagée sur la biodiversité et ses enjeux, sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- de fédérer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette démarche afin de favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité ;
- de partager et valoriser le patrimoine naturel local, vecteur d'attractivité, auprès de la population ;
- d'associer les services métropolitains et communaux dans cette démarche et de former à la biodiversité afin d'améliorer la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets portés par 3M et les communes ;
- d'étayer et d'affiner l'intégration des enjeux écologiques dans les documents de planification territoriale ;
- d'acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité, co-élaborée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Occitanie ;
- d'agir d'avantage et sur le long terme en faveur de la biodiversité ;
- d'aboutir à la mise en place d'un Observatoire de la biodiversité.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Commune de Saint-Jean-de-Védas apporte son soutien et son appui à la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE SOUTENIR la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale »,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 26 voix pour,
- 1 abstention (Mme MYSONA)
- 5 contre (M. ROBIN, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT),

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-
Védas**

